



MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

☎ 04 71 03 00 77

📠 04 71 03 02 77

Courriel :

Affaire suivie par : M. le Maire

Réf/

Me Crozemarie Sandrine  
1 A rue de la Sumène  
Fay la Triouleyre  
43000 Le Puy

St-Germain-Laprade le 1<sup>er</sup> février 2018

**Objet :** Dossier d'enregistrement pour un site de récupération et de recyclage de véhicules hors d'usage situé sur la commune de St-Germain-Laprade

Madame,

J'accuse réception de votre courrier relative à la demande d'enregistrement de votre projet de site de récupération et de recyclage de véhicules hors d'usage sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement (Livre V - Titre 1er - Chapitre II)).

Pour votre site situé en section CE sur la parcelle 37, nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V -Titre 1er -Chapitre II) .

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux
- L'élimination et l'évacuation des déchets,
- L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire

André CORNU

